



Comment refuser un legs universel

Par **Gobio**, le 15/12/2021 à 21:50

Bonjour. peut on refuser un legs universel par testament olographe, sans avoir validé ce testament par un notaire au préalable (économie de frais d'acte notarié). Merci pour votre réponse.

Par **miyako**, le 15/12/2021 à 22:27

Bonsoir,

Vous avez 4 mois pour accepter ou refuser ,il suffit de le faire savoir au notaire chargé de la succession.

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le 15/12/2021 à 23:00

Bonjour

Pour être valable un testament olographe doit , avant d'être mis à exécution, être déposé entre les mains d'un notaire.

<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006150549/>

Donc la question est à poser au notaire me semble-t-il ?